

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MAI 2021**

Délibération
n° 2021.05.086

**Motion de soutien à
Ruelle sur Touvre
pour l'implantation
d'un EHPAD de
demain sur sa
commune**

LE VINGT SEPT MAI DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 mai 2021**

Secrétaire de séance : Catherine BREARD

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Marie-Henriette BEUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Karine FLEURANT-GASLONDE, Minerve CALDERARI à Raphaël MANZANAS, Catherine REVEL à Véronique DE MAILLARD, Valérie SCHERMANN à Gérard DESAPHY, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE, Zaliisa ZOUNGRANA à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-Luc FOUCHIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2021

**DELIBERATION
N° 2021.05.086**

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

**MOTION DE SOUTIEN A RUELLE SUR TOUVRE POUR L'IMPLANTATION D'UN EHPAD DE
DEMAIN SUR SA COMMUNE**

A la fin des années 1960, a été créé l'hôtel de Retraite « Les Carreaux » à Ruelle sur Touvre grâce à l'engagement, sur leurs deniers personnels, d'ouvriers de la Fonderie désireux de faire œuvre solidaire et philanthrope à l'égard de leurs aînés.

Aujourd'hui propriété de LOGELIA et géré dans un but non lucratif par la Mutualité Française Charente, cet EHPAD qui accueille plus d'une centaine de résidents demeure l'un des établissements de Charente le moins cher au tarif journée.

Or, depuis 2018, il fait l'objet d'une dérogation temporaire d'exploitation, la structure n'étant plus aux normes. Impossible à réhabiliter, la Mutualité Française Charente a dès lors recherché en lien étroit, constant et exclusif avec la commune de Ruelle une solution de substitution dans le but de reconstruire un EHPAD moderne, adapté aux différentes dépendances et aux besoins des usagers, sur le site de la commune.

C'est dans ce cadre que cette dernière a proposé à la Mutualité la mise à disposition gratuite d'un terrain de 13 600 m² au Plantier du Maine- Gagnaud, nouvelle centralité ruelloise telle que définie au PLUi de Grand Angoulême, grâce à une Opération de Revitalisation de Territoire validée par l'Etat.

Malgré les atouts de ce site d'implantation et en dépit du travail engagé depuis plusieurs années par l'équipe municipale sur ce projet structurant pour Ruelle, l'Agence Régionale de Santé a mis son veto à l'attribution d'une subvention d'investissement dans le cas d'une localisation au Plantier du Maine-Gagnaud, conduisant de fait à l'impossibilité pour la Mutualité de boucler le montage financier de cette opération d'importance dont le coût est estimé entre 10 et 15 millions d'euros. Face au refus de l'ARS, la commune de Ruelle déterminée à conserver l'établissement sur son territoire, a depuis lors proposé en dernier recours, un autre terrain dans la zone des Seguins, toujours en centralité, afin de répondre aux exigences imposées par la construction d'un EHPAD du futur. Cette deuxième option est aujourd'hui à l'étude, mais il apparaît que l'opérateur en charge de la construction de l'équipement a, en parallèle, ouvert très largement ses recherches de foncier, en dehors de la commune de Ruelle.

Considérant :

- l'historique de cet EHPAD, témoin de l'histoire ouvrière de la Fonderie qui fait partie de l'identité même de Ruelle,
- les origines ruelloises ou des communes alentours des 117 résidents de l'EHPAD et l'impérieuse nécessité pour ces derniers et leurs familles de rester dans ce bassin de vie,

- l'engagement depuis des années de l'ensemble des partenaires pour l'implantation de cet EHPAD nouvelle génération à Ruelle ainsi que l'Opération de revitalisation de Territoire approuvée par l'Etat qui permettra d'accueillir dans cette nouvelle centralité une crèche, des logements sociaux, des jardins partagés, une surface commerciale de proximité dans un nouveau quartier desservi par les transports en commun et des cheminements doux,

Les élus de Grand Angoulême soutiennent et appellent de leurs vœux l'implantation de l'EHPAD du futur sur la commune de Ruelle.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 03 juin 2021